

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 2 MGP 14.8
Ordre de passage : n°7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Opération d'aménagement du coeur de quartier de Kermoyan
Contrat de concession d'aménagement
Compte-rendu annuel d'activité (MGP)**

L'opération d'aménagement du cœur de quartier de Kermoyan a été confiée à la SAFI par un traité de concession, conformément à une délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2010. En application de l'article 300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur doit produire à la collectivité chaque année un compte-rendu annuel d'activité. Ce document que nous a adressé la SAFI, joint au présent rapport, rend compte pour l'année 2013 du déroulement de la mission.

En complément, il intègre volontairement les éléments d'avancement de l'opération au 1^{er} octobre 2014. En effet, ceux-ci modifient l'équilibre du bilan financier de l'opération, et nécessitent la passation d'un avenant au traité de concession initial.

Celui-ci prévoit une modification à la hausse de la participation financière de la ville de Quimper à l'opération, et le lissage du versement du complément de cette participation sur la durée de la concession.

L'achèvement de l'opération d'aménagement est prévu pour le mois de juin 2015, sauf pour ce qui concerne la réalisation du pôle médical. Afin de permettre la finalisation de ce dernier projet, il est également proposé d'allonger la durée de la concession d'aménagement, et si besoin, une adaptation de son programme initial.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le compte-rendu d'activité présenté par la SAFI pour l'exercice 2013.

Le maire,

Ludovic JOLIVET